

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **CERA 312 - JAUNE CLAIR**
Couleur plombreuse série 300
- **Code du produit** **CERA 312**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Production de pièces céramiques et revêtements
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur :

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ceradel@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1A H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



T; Toxique

R60-61: Peut altérer la fertilité. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



Xn; Nocif

R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R33: Danger d'effets cumulatifs.

(suite page 2)

Date d'impression : 23.05.2013

Révision: 23.05.2013

Nom du produit **CERA 312 - JAUNE CLAIR**

(suite de la page 1)

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage**· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.· **Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Bleiverbindungen

composés du cadmium à l'exclusion du sulfoséléniure ($x\text{CdS.yCdSe}$), du sulfure mixte cadmium-zinc ($x\text{CdS.yZnS}$), du sulfure mixte cadmium-mercure ($x\text{CdS.yHgS}$) et de ceux nommément désignés dans cette annexe

Antimonbleigelb

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.

· **Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants**· **Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description :**

Glas des Systems Pb-B-Cd-Si.(CAS-Nr.:65997-17-3)Pigm.d.Syst. Ti; Pb-Sb; Cr-Fe-Zn;(Spinelle)(CAS-Nr: 68187-20-2/68186-88-9)

· **Composants contribuant aux dangers:**

(suite page 3)

Nom du produit **CERA 312 - JAUNE CLAIR**

(suite de la page 2)

	Bleiverbindungen T Repr. Cat. 1, 3 R61; Xn R62-20/22 R33	25-50%
	Repr. 1A, H360Df; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	2,5-10%
CAS: 8012-00-8 EINECS: 232-382-1	Antimonbleigelb T Repr. Cat. 1 R60-61; Xn R62-20/22-48/20/21/22; N R50/53 Repr. 1A, H360Df; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	2,5-10%

· SVHC

8012-00-8 Antimonbleigelb

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**4 Premiers secours**· **Description des premiers secours**· **Indications générales :**

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

Pas de respiration par bouche - à - bouche ou bouche - à - nez

· **après contact avec la peau :** Rincer à l'eau chaude· **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.· **après ingestion :** Informer le médecin, ne pas faire boire de lait ni d'huiles grasses.· **Indications destinées au médecin :**· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Spasmes

Troubles gastro - intestinaux

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie· **Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Nom du produit **CERA 312 - JAUNE CLAIR**

(suite de la page 3)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Respecter les limites d'émission
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Eviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Classe de stockage :** 13
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Bleiverbindungen

VME	0,15 mg/m ³ en Pb
-----	---------------------------------

composés du cadmium à l'exclusion du sulfosélénure (xCdS.yCdSe), du sulfure mixte cadmium-zinc (xCdS.yZnS), du sulfure mixte cadmium-mercure (xCdS.yHgS) et de ceux nommément désignés dans cette annexe

VME	0,05 mg/m ³ en Cd; C1, C2 ou C3
-----	---

- **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**

- **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

composés du plomb à l'exception de ceux nommément désignés dans cette annexe

VME	0,05 mg/m ³ en Cr; C1, C2 ou C3
-----	---

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Nom du produit **CERA 312 - JAUNE CLAIR**

(suite de la page 4)

- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Conserver à part les vêtements de protection.
 - Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **Protection respiratoire :**
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - A titre provisoire, filtre :
 - Filtre P2.
- **Protection des mains :**
 - Gants de protection.
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
 - Forme : poudre
 - Couleur : selon désignation produit
- **Odeur :** inodore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** légèrement alcalin
- **Modification d'état**
 - Point de fusion : > 540 °C
 - Point d'ébullition : non déterminé
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non déterminé.
- **Température d'inflammation :**
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion :**
 - inférieure : Non déterminé.

(suite page 6)

Date d'impression : 23.05.2013

Révision: 23.05.2013

Nom du produit **CERA 312 - JAUNE CLAIR**

(suite de la page 5)

supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Stable jusqu'au point de fusion.
- Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue
- Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Produits de décomposition dangereux : Vapeur d'oxyde de plomb

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- Effet primaire d'irritation :
 - de la peau : Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- Toxicité subaiguë à chronique :
Les pigments de plomb sont des composés de plomb difficilement solubles. Des parts de plomb susceptibles de s'accumuler dans l'organisme se dissolvent cependant dans l'acide chlorhydrique, en concentration de suc gastrique.
Lors d'une absorption accrue et prolongée de composés de plomb, la biosynthèse de l'hémoglobine risque d'être perturbée.
- Indications toxicologiques complémentaires :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Nocif
Produit présumé tératogène (toxicité à la reproduction).

FR

(suite page 7)

Date d'impression : 23.05.2013

Révision: 23.05.2013

Nom du produit **CERA 312 - JAUNE CLAIR**

(suite de la page 6)

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques** :
- **Remarque** : N'est pas nocif pour les poissons jusqu'à la concentration contrôlée.
- **Comportement dans des stations d'épuration** :
Le produit peut faire l'objet d'une séparation mécanique.
Le métal lourd peut être dissous par des liquides à teneur en acide ou alcaline.
Son élimination de l'eau se fait par floculation chimique.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
- **Code déchet** : 55515 (Pigmente und Farbstoffe anorganisch)
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet** :
18715 (Verpackungsmaterial mit schädlichen Verunreinigungen oder Restinhalten, vorwiegend anorganisch)

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|--------|
| · No ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN2291 |
| · Nom d'expédition des Nations unies | |

(suite page 8)

FR

Date d'impression : 23.05.2013

Révision: 23.05.2013

Nom du produit **CERA 312 - JAUNE CLAIR**

(suite de la page 7)

· ADR	2291 COMPOSÉ SOLUBLE DU PLOMB, N.S.A. (mine orange, composés du cadmium à l'exclusion du sulfoséléniure ($x\text{CdS.yCdSe}$), du sulfure mixte cadmium-zinc ($x\text{CdS.yZnS}$), du sulfure mixte cadmium-mercure ($x\text{CdS.yHgS}$) et de ceux nommément désignés dans cette annexe), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	LEAD COMPOUND, SOLUBLE, N.O.S. (orange lead, cadmium compounds), MARINE POLLUTANT
· IATA	LEAD COMPOUND, SOLUBLE, N.O.S. (orange lead, cadmium compounds)

· Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe
· Étiquette

6.1 (T5) Matières toxiques.
6.1

· IMDG



· Class
· Label

6.1 Toxic substances.
6.1

· IATA



· Class
· Label

6.1 Toxic substances.
6.1

· Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA

III

· Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : mine orange, composés du cadmium à l'exclusion du sulfoséléniure ($x\text{CdS.yCdSe}$), du sulfure mixte cadmium-zinc ($x\text{CdS.yZnS}$), du sulfure mixte cadmium-mercure ($x\text{CdS.yHgS}$) et de ceux nommément désignés dans cette annexe

· Polluant marin :

Oui

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières toxiques.

· Indice Kemler :

60

· No EMS :

F-A,S-A

· Segregation groups

Heavy metals and their salts (including their organometallic compounds), lead and its compounds

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 9)

Date d'impression : 23.05.2013

Révision: 23.05.2013

Nom du produit **CERA 312 - JAUNE CLAIR**

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E

· "Règlement type" de l'ONU:

UN2291, COMPOSÉ SOLUBLE DU PLOMB, N.S.A.
(mine orange, composés du cadmium à l'exclusion du sulfosélénure ($x\text{CdS.yCdSe}$), du sulfure mixte cadmium-zinc ($x\text{CdS.yZnS}$), du sulfure mixte cadmium-mercure ($x\text{CdS.yHgS}$) et de ceux nommément désignés dans cette annexe), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 6.1, III

15 Informations réglementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· Directives techniques air :

Classe	Part en %
I	6,2
II	49,3

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R33	Danger d'effets cumulatifs.
R48/20/21/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R60	Peut altérer la fertilité.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

(suite page 10)

Date d'impression : 23.05.2013

Révision: 23.05.2013

Nom du produit CERA 312 - JAUNE CLAIR

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

(suite de la page 9)

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

FR